

Appel à candidatures

CHARGE.E DE COMMUNICATION ACCUEIL ET PÉDAGOGIE

au Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude

Position administrative : Poste à temps plein de catégorie B, ouvert aux agents contractuels.

Modalité et durée de l'engagement : par voie de mutation ou de position normale d'activité ou de détachement sur corps (FPT/FPH) ou pour les personnels non titulaires, un contrat de 3 ans renouvelable une fois.

Date de prise de poste souhaitée : 1er juin 2023

Rattachement hiérarchique : Cheffe du Département communication, accueil et pédagogie (DCAP) N+2 / Adjoint au Chef du département (DCAP)

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989 et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyave
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour, 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992, la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce

programme des Nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources et d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux en tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe a été renouvelée par l'UNESCO.

Le Grand Cul-de-sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France « Esprit Parc national ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Environnement du poste – Contexte et description du service

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est au coeur des missions des parcs nationaux. Cette mission, prévue dès la création des parcs par la loi du 22 juillet 1960, a été renforcée par la loi de 2006. Elle joue un rôle essentiel dans la relation au vivant des populations locales comme des visiteurs. Elle vise à connaître et comprendre la complexité des enjeux de la protection des patrimoines ou plus largement de la transition socioécologique du territoire. Elle valorise au final l'autonomie et l'engagement citoyen, la solidarité écologique et socioculturelle, la responsabilité individuelle et collective que ce soit dans le Parc ou en dehors du Parc. Elle se décline sous plusieurs formes : éducation plein air, éducation écologique, éducation scientifique, éducation culturelle, éducation au territoire, etc.

En Guadeloupe, le Parc est reconnu comme un partenaire incontournable tant par les acteurs de l'environnement que par la population. Il doit se doter de moyens pour maintenir ou renforcer cette image notamment en direction des acteurs économiques. L'établissement s'attache à renforcer le lien avec la population locale en produisant des messages de prévention et de bons comportements dans le milieu naturel. Par ailleurs, 100 % de la clientèle touristique de l'archipel fréquentent les espaces gérés par le parc national. Il est essentiel de maintenir la sensibilisation du public et la diffusion des bonnes pratiques à ces usagers.

Pour la communication et la sensibilisation du public, l'établissement public met en œuvre divers outils et supports notamment un site internet, des réseaux sociaux et l'utilisation d'applications numériques.

La stratégie de communication de l'établissement vise à diffuser des informations sur les missions d'un parc national, ses actions et l'exceptionnalité de son territoire.

Missions

Le.la chargé.e de communication accueil et pédagogie participe à la mise en œuvre de la stratégie de communication digitale du Parc national. Il.elle gère et anime une communauté sur les réseaux sociaux. Il. elle met en œuvre la communication opérationnelle de l'établissement et veille à l'animation de son site internet. Il.elle contribue à la promotion de l'image de l'établissement public en Guadeloupe et à l'international.

Sous l'autorité du Cheffe du Département communication, accueil et pédagogie (DCAP) N+2 / Adjoint au Chef du département (DCAP), l'agent.e :

ASSURE UNE MISSION DE CHARGE.E DE COMMUNICATION ACCUEIL ET PÉDAGOGIE :

L'agent.e :

Communication digitale

- Participe à la mise en œuvre la stratégie de communication du Parc sur les réseaux sociaux
- Anime les réseaux sociaux du Parc : Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube
- Conçoit et met en œuvre les outils de communication adaptés
- Rédige la ligne éditoriale de chaque outil : fréquence des publications, thématiques, mots-clés, etc.
- Conçoit des supports pour valoriser les actions du PNG : flyers, affiches, captations vidéo, captations sonores, relais sur les réseaux sociaux, etc.
- Propose des podcasts originaux pour valoriser les contenus collectés in-situ
- Contribue à la veille médiatique
- Veille à l'animation du site Internet du Parc en rédigeant des articles et en publiant des contenus (textes, photos, vidéos)
- Gère les contenus de la photothèque et vidéothèque du Parc national
- Produit des statistiques mensuelles de chaque outil

Communication événementielle

Appuie l'organisation d'événements :

- pilote les projets de salons/animations/manifestations
- assure la couverture photos et vidéos des manifestations organisées par le Parc ou en partenariat avec l'établissement public

Communication externe

- anime la réunion bimensuelle « Communication établissement » avec les différents pôles, départements et services du Parc
- élabore les consultations et appels à projets pour les diverses prestations commandées par le service

- produit des visuels de communication relatifs aux événements du parc
- participe à la promotion de la marque Esprit Parc national
- anime le réseau des chargés de communication au sein des 20 communes adhérentes de la charte du Parc, des CCAS et des Offices du tourisme intercommunaux
- anime le réseau des communicants des associations partenaires : protection de l'environnement, éducation, sciences, etc.

Communication interne

Appuie la mise en œuvre de la communication interne du Parc :

- facilite la remontée d'informations projets depuis les pôles / départements / services
- rédige des articles sur l'actualité du Parc
- contribue à la rénovation et à l'animation de l'intranet par des publications régulières
- participe à l'organisation d'événements internes : journées cohésion, etc.

Relations avec la presse

- Appuie la mise en œuvre des relations presse du Parc :
- rédige des communiqués et élabore des dossiers de presse
- met à jour le fichier média
- encadre des tournages sur les sites du Parc
- traite des demandes d'autorisation de tournage en cœur de parc
- conçoit et met en œuvre des éductours à l'attention de la presse : sensibilisation à la réglementation en cœur de parc national

A la demande de son manager, l'agent.e peut être amené.e à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

Conditions d'exercice du service :

Poste basé à Saint Claude, Guadeloupe. Déplacements fréquents sur les 20 communes du Parc

Permis B exigé

L'agent dispose des moyens bureautiques, informatiques, téléphoniques, des moyens de déplacement ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission.

35 heures avec possibilité de travailler le week-end.

COMPÉTENCES		
	N	D
Connaissances	■	Maîtrise des réseaux sociaux
	■	Maîtrise des techniques de conception graphique : InDesign, Illustrator ou QuarkXPress
	■	Compétences en photo/vidéo
Savoir-faire	■	Rédiger
	■	Produire des contenus de vulgarisation scientifique
	■	Maîtriser une langue étrangère
Savoir-être	■	Curiosité
	■	Créativité
	■	Prise de parole en public
	■	Aptitude au travail en équipe
	■	Écoute
	■	Autonomie
	■	Sens du relationnel
	■	gestion du stress

**N Compétences nécessaires*

**D Compétences à développer*

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT CHARGE.E DE COMMUNICATION ACCUEIL ET PÉDAGOGIE)

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **1^{er} mai 2023**

Prise de poste souhaitée : **1^{er} juin 2023**

MODE DE SÉLECTION

- Pré-sélection sur dossier
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude - Guadeloupe.

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 / 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG : <http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-emploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>